Exercice 1

Les habitants de paris paient l’impôt selon les règles suivantes :

- les hommes de plus de 20 ans paient l’impôt

- les femmes paient l’impôt si elles ont entre 18 et 35 ans

- les autres ne paient pas d’impôt

Le programme demandera donc l’âge et le sexe du parisien, et se prononcera donc ensuite sur le fait que l’habitant est imposable.

Exercice 2